



ANNEE SCOLAIRE 2017-2018



TRANSPORTS HEBDOMADAIRES DES ELEVES INTERNES

Demande de Carte d'abonnement

Elèves transportés par la SNCF

aveyron.fr

ETAT-CIVIL DE L'ELEVE

NOM et Prénom Date de naissance

--	--	--	--	--

NOM et Prénom du Père ou du Tuteur

Adresse (N° et nom de la rue, du lotissement, du lieu-dit) :

Tél. : Portable :

COMMUNE (Précisez le nom de votre commune du domicile) :

RENSEIGNEMENTS PEDAGOGIQUES

Etablissement scolaire fréquenté :

CLASSESECTION.....

DIPLÔME PRÉPARÉ :

LANGUES : L.V.1..... L.V.2 L.V.3.....

ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS OBLIGATOIRES :

Le Chef d'établissement **atteste de l'inscription de l'élève** sous le statut suivant :

interne dans l'établissement

interne - externé

autres (à préciser) :

Cachet et Signature

A découper

NOTICE D'INFORMATION DESTINEE AUX FAMILLES (Partie à conserver)

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'aide du Conseil Départemental est réservée aux élèves résidant dans le département de l'Aveyron, voyageant hebdomadairement et fréquentant un établissement relevant du Ministère de l'Education Nationale ou de l'Agriculture, le plus proche de leur domicile.

Pour les Académies de Toulouse, Montpellier, Bordeaux, Limoges et Clermont-Ferrand les déplacements pris en charge porteront sur un aller-retour hebdomadaire (par semaine scolaire). Pour les autres Académies l'aide portera sur un aller-retour mensuel (10 mois).

Entrent également dans la catégorie des bénéficiaires, les élèves scolarisés pour raisons pédagogiques, dans un département autre que leur département d'origine.

Les étudiants sont exclus du bénéfice de cette aide.

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

En règle générale, le coût du transport des élèves internes est pris en charge par les familles, les communes et le Conseil Départemental.

Il convient de noter qu'un **complément de participation financière pourra être réclamé à la famille**, en fin d'année scolaire, dans la mesure où une des collectivités ne souhaiterait pas s'engager financièrement.

CONSTITUTION DU DOSSIER

- la présente fiche ainsi que la liasse "Abonnement Interne Scolaire" de la SNCF est à remplir par la famille
- à tamponner et viser par le **Chef d'établissement scolaire**
- joindre **1 photo d'identité récente de l'élève**
- un chèque de 90 € établi à l'ordre de la **RÉGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES**
- l'imprimé d'enregistrement de la carte "PASTEL" complété avec le numéro de sa carte
- si l'élève n'en possède pas compléter la demande de carte "PASTEL", uniquement pour les **élèves scolarisés** dans les établissements de l'**Académie de Toulouse**
- retourner l'ensemble, **avant le 31 octobre 2017**, au Service ci-dessous.

RETRAIT DE LA CARTE ET DES BILLETS

- la carte nominative de l'élève est à retirer auprès de la gare de retrait 15 jours après le dépôt du dossier
 - les billets sont à retirer en décembre pour le 2^{ème} trimestre, courant mars pour le 3^{ème} trimestre, selon les besoins, auprès de votre gare de retrait.
- Tous les billets seront valables jusqu'au 6 juillet 2018. Toutefois, après le 31 mai, plus aucun billet ne sera délivré : ceux non utilisés devront obligatoirement être retournés à la gare pour cette date.**

Aucun dossier ne sera modifié en cours d'année